



MAIRIE DE TREGUNC

ELECTION DES
DELEGUES AU SEIN
DU SYNDICAT MIXTE
POUR LA CONSTRUCTION
ET LE FINANCEMENT
D'UN CENTRE DE
SECOURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le seize juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au STERENN, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel – LE GOC LE SAGER Fabienne – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul – BRAESCU ANDRIEU Morgane – DERVOUT Dominique – BORDENAVE Bruno – GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste – JOULAIN Anita - ROBIN Yves – SUARD Delphine – MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul – BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – JESTIN Caroline – DAGORN Nicolas – GALBRUN Karine - PAUCHET Gérard

Absente :

- Gwenaëlle SPAROSVICH GRANDIL

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Sonia DOUX BETHUIS à Valérie VOISIN

Date de convocation : 9 juin 2020

Gérard PAUCHET est nommé secrétaire de séance

Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Nombre de présents :	27
Nombre de votants :	28

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Monsieur Le Maire indique que le Syndicat mixte pour la construction et le financement d'un centre de secours à Concarneau est né du projet de construction du nouveau centre de secours installé au poteau vert à Concarneau.

Cette entité administrative perdure tant que l'emprunt court. Elle est gérée par un comité syndical composé d'élus des communes de Concarneau (4 titulaires et 4 suppléants), Tregunc (2 titulaires et 2 suppléants) et de la communauté de communes du pays Fouesnantais (1 titulaire, 1 suppléant).

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Envoyé en préfecture le 22/06/2020

Reçu en préfecture le 22/06/2020

Affiché le **22 JUIN 2020**

ID : 029-212902936-20200617-DE160613-DE

Le conseil municipal, approuve l'élection de 4 représentants (2 titulaires et 2 suppléants) de la commune de TREGUNC pour faire partie du comité syndical.

Titulaires	Suppléants
DOUX BETHUIS Sonia	CARDUNER Didier
ROBIN Yves	DADEN Paul

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 17 juin 2020

LE MAIRE

Olivier BELLEC

